

**LafargeHolcim – Assemblée générale ordinaire**

**Le 8 mai 2018**

**Vincent Kaufmann, Directeur de la Fondation Ethos**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Ethos et les caisses de pensions que nous représentons se sont montrés critiques dès l'annonce de la fusion de Holcim avec Lafarge. Plusieurs des craintes exprimées par Ethos à l'époque se sont malheureusement matérialisées et cette fusion peine à générer la création de valeur promise. L'amortissement de près de CHF 1 milliard de Goodwill issu de l'Algérie enregistré en 2017 en est le dernier exemple.

Je ne souhaite pas m'étendre plus longtemps sur les affaires du passé et nous reconnaissons que les efforts conséquents du conseil d'administration, de la direction générale et de l'ensemble des collaborateurs permettent aujourd'hui de voir le bout du tunnel.

**Monsieur le Président,**

Nous tenons ici à souligner la qualité et l'ouverture au dialogue dont vous faites preuve. Dans le cas du vote de la décharge à l'assemblée générale 2017, j'avais émis des doutes quant à la validité du vote en raison de la participation de GBL et NNS Jersey Trust. Il est en effet discutable que ces entités puissent donner la décharge à leurs représentants conformément à l'esprit de l'article 695 du code des obligations. Le sujet est d'autant plus important que sans la participation au vote de ces deux actionnaires, la décharge pour l'exercice 2016 n'aurait pas été acceptée. Monsieur Hess, vous avez été ouvert à en discuter et à vérifier par l'intermédiaire d'une étude d'avocat indépendante la validité de la procédure. Nous respectons la conclusion de cet avis de droit qui confirme la procédure. Cependant, en tant qu'économiste, je préfère l'idée de la « substance over the form » et je vois un conflit d'intérêt clair sur le fait que GBL et NNS Jersey Trust puissent participer à ce vote. Nous demandons ainsi que GBL et NNS Jersey Trust acceptent volontairement de laisser les

actionnaires non représentés au conseil de décider d'accorder ou pas la décharge. C'est d'ailleurs historiquement le cas pour Schweizerische Cement-Industrie AG.

**Cher Monsieur Schmidheiny,**

Cette assemblée générale est également l'occasion pour nous de vous remercier pour votre grand engagement en faveur de Holcim puis de LafargeHolcim. Nous n'avons certes pas eu la même opinion que vous sur la pertinence de la fusion avec Lafarge mais nous reconnaissons ici votre vision à très long terme et votre volonté d'investir également dans les sujets extra-financiers. Dans un monde toujours plus gouverné par le court-termisme, nous espérons que votre vision d'entrepreneur responsable et orienté à long terme va perdurer au sein de LafargeHolcim !

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

Ethos se veut confiant quant à l'avenir de LafargeHolcim. Cependant, la société doit encore faire face à de nombreux défis :

**1) Premièrement : Responsabilité environnementale et sociale :**

L'activité de LafargeHolcim a un impact considérable sur l'environnement et des enjeux conséquents en matière de sécurité au travail. Nous apprécions la transparence du rapport de durabilité et les objectifs ambitieux que vous vous êtes fixés. Cependant, un des arguments de la fusion avec Lafarge était que le nouveau groupe pourrait investir de manière plus conséquente en matière de recherches et développement pour développer des techniques moins énergivores et gourmandes en ressources naturelles. Nous constatons cependant qu'en 2017, les dépenses de R&D ont diminué de 32% et représentent seulement 0.37% du chiffre d'affaires. Les chiffres sont donc similaires à ce que connaissait Holcim en 2014. Il est difficile d'un point de vue de responsabilité de justifier un buyback de CHF 1 milliard sur deux ans et d'investir seulement 90 millions en recherches et développement. Nous estimons qu'une politique cohérente en matière de responsabilité environnementale nécessite une augmentation des dépenses dans ce domaine.

**2) Deuxièmement : Composition du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se doit d'assurer un renouvellement régulier, une composition équilibrée en matière de genre et un bon équilibre des différents intérêts. Nous sommes ainsi surpris qu'aucun nouveau membre ne soit présenté à élection cette année. Le manque de diversité du conseil nous apparaît un enjeu important dans le cadre du renouvellement. Nous

avons pris bonne note que Schweizerische Cement-Industrie AG n'aura désormais plus qu'un seul représentant au conseil d'administration. Nous ne comprenons dès lors pas que GBL puisse conserver deux représentants et que M. Sawiris, avec seulement 3.2% du capital puisse conserver un siège.

En ce qui concerne l'amortissement du goodwill enregistré en 2017, nous émettons des doutes sur la qualité du travail effectué par le comité d'audit ces dernières années. En effet, suite à un changement de réviseur et de CEO, vous nous annoncez soudainement CHF 3 milliards d'amortissement pour l'exercice 2017 dont 1/3 concerne l'Algérie. Cette forte dépréciation de valeur nous semble très mal expliquée dans le rapport annuel. En quoi le marché s'est-il tellement détérioré pour que vous deviez soudainement amortir une telle valeur ? Le comité d'audit a un rôle important dans ce contexte et nous souhaitons ici que des changements soit opérés au sein de ce comité.

Pour garantir un bon équilibre d'intérêts au sein des conseils suite au départ de M. Schmidheiny, nous vous recommandons aujourd'hui de voter CONTRE la réélection de M. Lamarche au point 4.1.5 comme deuxième représentant de GBL et président du comité d'audit et CONTRE M. Sawiris au point 4.1.8 comme représentant de NNS Jersey Trust et président du comité de nomination et rémunération.

3) **Troisièmement : Amélioration de la politique de rémunération** Nous avons été très surpris d'apprendre que le comité de rémunération avait décidé de remettre en place un plan de stock options alors qu'il nous semblait que la dernière attribution effectuée début 2018 était exceptionnelle. D'autre part, les conditions de départ de M. Olsen ne sont pas claires du tout en ce qui concerne les actions et options attribuées. Le rapport annuel nous explique seulement qu'une partie des attributions précédentes ont « forfeited ». Nous vous remercions de nous communiquer plus de détails sur la valeur des actions et options que M. Olsen a pu conserver suite à son départ. Nous constatons également que les rémunérations variables maximales proposées continuent d'augmenter graduellement depuis 2015. Dans ce contexte, Ethos vous recommande aujourd'hui de voter CONTRE le rapport de rémunération au point 1.2 et CONTRE l'enveloppe globale de rémunération 2019 de la direction proposée au point 5.2.

Je vous remercie de votre attention.